

MAT PRO GLYCERO

Mat Isole les tâches



Définition

Super mat pour tous travaux de décoration intérieure.

Isolé les taches, plus besoin de lessivage, élimine tous risques d'écaillage.

Destination

Peinture pour intérieur, surfaces verticales et plafonds.

Cette peinture s'applique sur pièces sèches (chambre, séjour).

Les supports adéquats sont le plâtre, les plaques de plâtre, les enduits à l'eau, les menuiseries, les boiseries, le bois imprimés, les anciennes peintures, badigeons bien adhérents et les papiers peints.

Propriétés

- Excellent pouvoir opacifiant.
- Grande facilité d'application.
- Antitache, s'applique directement sur tous supports sans lessivage.
- Monocouche.

Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

Préparation

- Les anciennes peintures seront convenablement lessivées.
- Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille.

Application

Bien mélanger avant application.

Sur fonds cohérents, une couche suffit. Si une deuxième couche est nécessaire, appliquer la 24 heures après.

Brosse et rouleau

- prêt à l'emploi

Airless

- sans dilution

Diluant

White spirit sans odeur.

Caractéristiques techniques

Aspect du film

Mat tendu.

Brillant spéculaire

inférieur à 5 sous 60°.

Teintes

Blanc, peut se teinter avec des colorants universels. Ne pas dépasser la dose de 3 %.

Conditionnement

3 litres et 15 L.

Liant

Long en huile thixotropée.

Densité

1,65 kg/dm³.

Séchage

(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Hors poussières : 2 heures.
- Sec : 6 heures.
- Recouvrable : 24 heures.

Extrait sec

En poids : 73 %.

En volume : 50 %.

Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

Rendement

Suivant la porosité du support :
9 à 12 m²/l.

Caractéristiques réglementaires

Classification

AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 2b

Précautions d'emploi

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C.

Assurance

Est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Règlementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE :

Valeur limite UE pour ce produit (cat A/g) : 350 g/l. Ce produit contient moins de 345 g/l de COV.

Hygiène et sécurité

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Conserver hors de portée des enfants.

Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir; consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Pour de plus amples informations se référer à notre fiche de données de sécurité.

Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

CED : 080111*.

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35. Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

